



Questionnaire concernant la collecte des données relatives aux convictions religieuses

Base légale : L'article 15 de la loi sur les rapports entre les Eglises et l'Etat dans le canton du Valais (LREE) autorise les communes à établir le registre des adhérents aux Eglises reconnues.

But du registre: La répartition des contributions entre les communes ou entre les Eglises. Ce registre ne doit pas servir à d'autres fins. Il sera conçu et exploité de manière à empêcher toute utilisation abusive (art. 15 LREE).

Contrôle : La commission cantonale de protection des données contrôle d'office l'application des dispositions légales et réglementaires ainsi que les mesures de sécurité prises par le maître de fichier.

	Eglise catholique romaine	Eglise réformée évangélique	Autre conviction
Nom _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prénom _____			
Nom conjoint _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prénom conjoint _____			
Nom enfant _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prénom enfant _____			
Nom enfant _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prénom enfant _____			
Nom enfant _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prénom enfant _____			
Nom enfant _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prénom enfant _____			

Autorisez-vous la commune à communiquer votre arrivée ou votre départ à votre paroisse ?

OUI

NON

Date : Signature :